

Projet Séjour Rando 2025 en Espagne, Costa Dorada

Séjour Randonnées/Visites catalanes du 27/09 au 4/10/25 organisé par le CDRP 27

Le CDRP 27 propose à tous les clubs du département de l'Eure et leurs licencié(e)s, **un séjour Randonnées/Visites catalanes**, en Espagne, La Costa Dorada, en Pension Complète 8 jours/7 nuits, du 27 septembre au 4 octobre 2025, en partenariat avec VTF.

Un programme spécialement conçu pour découvrir La Costa Dorada au départ du même hôtel situé en bord de mer, à CALAFELL. Vous alternerez visites classiques et randonnées. La Costa Dorada, c'est le soleil tout au long de l'année et des températures idéales.

L'hôtel Miramar se trouve au centre de Calafell, face à la grande plage de sable de la ville, longue de plusieurs kilomètres et large de presque 100 mètres. Il est au cœur d'un quartier vivant.

Hébergement : hôtel de 215 chambres avec salle de bains, TV satellite, balcon.

En chambre double à partager.

Supplément chambre individuelle, sur demande et en nombre limité : +195€.

Restauration : Le séjour rando est prévu en Pension Complète, du dîner jour d'arrivée au petit-déjeuner jour de départ. Agréable salle de restaurant lumineuse avec vue sur la mer; repas sous forme de buffet avec des plats internationaux et des spécialités locales. Snack bar et bar sur la plage.

Équipements/Animations : petite piscine. Wifi. Soirées animées tous les soirs sauf le dimanche.

Encadrements des randonnées et visites : avec guides locaux. Voir le programme rando/visites joint.

Coût du séjour Rando, par personne, base 40 personnes : environ 1250 €, comprenant la pension complète du dîner du jour J1 au petit déjeuner du jour J8, boissons incluses aux repas, le transport aérien Paris/Barcelone/Paris, les transferts aéroport/hôtel/aéroport, les taxes aériennes (révisables jusqu'à l'émission), la taxe carbone, l'assurance annulation/interruption de séjour avec garanties COVID, l'assurance assistance-rapatriement avec garanties COVID, l'assistance VTF à l'aéroport de départ, la taxe de séjour, le transport local en autocar, les transferts A/R région Normandie/aéroport parisien, les services d'un guide local touristique francophone et les services de 2 guides randonnée, les entrées suivantes : Montée en funiculaire, Musée Montserrat, Fabrique de Bonzaï, Promenade en bateau au Delta, Parc Guëll, Monastère de Poblet ; les soirées à l'hôtel, l'adhésion VTF, les documents dématérialisés, l'extensio Immatriculation Tourisme).

Le prix ne comprend pas : les pourboires, les dépenses personnelles, les excursions facultatives, la surcharge carburant éventuelle.

Supplément chambre individuelle : + 195 €, contingent limité, sous réserve de disponibilité.

Attention : 40 places disponibles, inscriptions auprès d'Armelle jusqu'au 30 octobre 2024.

Inscriptions : Les bulletins d'inscriptions et les règlements sont à adresser à **Armelle LEFÈVRE, 40 Rue Principale, 27420 VILLERS EN VEXIN** avant le **30 octobre 2024**.

Prise en compte des inscriptions :

- Etre licencié(e) dans un des clubs du département de l'Eure affilié à la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée).
- **Par ordre de réception des inscriptions jusqu'au 30 octobre 2024.**
- **Compte tenu des 40 places disponibles, le nombre d'inscrits par club sera limité et une liste d'attente sera mise en place.**
- Aucune dérogation (inscription après la date limite, autre mode d'hébergement,...) ne sera acceptée.

Règlement : par chèques, à l'ordre de CDRP 27 ; les chèques-vacances ne sont pas acceptés

Un étalement en 5 paiements est établi, à savoir :

- Un chèque d'acompte de 280 € à l'ordre de CDRP 27 sera demandé avec le bulletin d'inscription dûment rempli et signé à faire parvenir avant le 30 octobre 2024.
- Un 2^{ème} règlement de 280 € sera à faire parvenir avant le 30 décembre 2024.
- Un 3^{ème} règlement de 280 € sera à faire parvenir avant le 15 février 2025
- Un 4^{ème} règlement de 280 € sera à faire parvenir avant le 15 avril 2025
- Le solde du séjour devra être réglé avant le 25 juin 2025.

Règlement intérieur :

Tout participant s'engage à respecter la charte du randonneur. Il s'engage à respecter les conditions financières et d'organisation précisées dans l'activité proposée (nombre d'inscrits, répartition dans les chambres ou hébergements, transport,..). Il s'engage à supporter les frais supplémentaires en cas de désistement (frais d'annulation, frais incombant à une organisation différente que celle définie au préalable, ...), quelque soit le motif de désistement sauf cas de force majeure considérés dans les contrats d'assurance annulation. Toute personne contrevenante à ce règlement, pourra être exclue du groupe ou suspendue d'éventuelles inscriptions sur d'autres séjours.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, inscrivez-vous très rapidement.

Pour tout contact, s'adresser à Armelle LEFÈVRE, responsable séjour CDRP 27, Tél :
06 17 56 69 43 Courriel : armelle.lefevre27@gmail.com

Adresse postale : Mme LEFEVRE Armelle, 40 Rue Principale, 27420 VILLERS en VEXIN

Armelle LEFEVRE, Responsable organisation Séjours Rando CDRP 27